

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES

11 Rue Jules Vallès, 75011 PARIS
Tél : 01.43.48.22.22 - Fax : 01.43.48.87.91

**INSTRUCTIONS POUR AFFILIER UN CLUB OU UNE SECTION AÏKIDO, AÏKIBUDO
A LA F.F.A.A.**

1° CAS : NOUVEAU CLUB UNIQUEMENT AÏKIDO OU AÏKIBUDO.

- Dépôt des statuts à la préfecture d'où le club à son siège social.
- Remplir complètement toutes les feuilles du dossier et y joindre :
 - . La photocopie des statuts du club.
 - . La photocopie du récépissé du dépôt de ces statuts à la préfecture.
 - . Le certificat de conformité de la salle.
 - . Un chèque libellé au nom de la ligue, représentant la cotisation annuelle du club.
 - . La photocopie du diplôme d'état de l'enseignant et éventuellement de son assistant.
- Si l'enseignant n'est pas diplômé d'état, vous devez demander au président de votre ligue une autorisation provisoire d'enseigner, afin que votre enseignant puisse enseigner "**bénévolement**" dans votre club. Cette autorisation est à renouveler **chaque saison** sous la responsabilité du président de ligue.
- Adresser le tout au président de ligue dont dépend votre club. ce dernier, après accord, fera suivre le dossier au siège de la fédération. Vous recevrez alors des demandes de licences pour vos élèves et tous documents utiles au bon fonctionnement de votre club.

2° CAS : CREATION D'UNE SECTION AU SEIN D'UN CLUB EXISTANT, OMNISPORTS PAR EXEMPLE.

Même démarche, mais en plus vous devez fournir les noms, adresses, profession, date de naissance et fonctions au sein du Comité Directeur de la section aikido, aikibudo des membres de ce Comité Directeur.

Ne pas oublier l'adresse du correspondant aikido, aikibudo.

QUI PEUT ENSEIGNER L'AÏKIDO, L'AÏKIBUDO ET COMMENT

⇒ **l'enseignant doit être obligatoirement 1er dan aikido ou aikibudo.**

1. **il est possesseur du brevet d'état d'éducateur sportif 1° ou 2° degré** : aucun problème, il peut enseigner contre rémunération.
2. **il n'est pas titulaire du b.e.e.s.** ou il ne possède qu'une des deux parties, il ne peut enseigner que bénévolement après avoir obtenu l'autorisation du président de ligue et du délégué technique régional (autorisation provisoire dans l'attente qu'il possède le brevet d'état 1er degré, à renouveler chaque saison).
3. **il détient le brevet fédéral** : il n'a plus besoin de remplir la demande provisoire d'enseigner mais donne des cours à titre bénévole.

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
11 Rue Jules Vallès 75011 PARIS
tél : 01-43-48-22-22 - fax : 01-43-48-87-91

AFFILIATION CLUB

A remplir par la ligue régionale

LIGUE

DEPARTEMENT

CLUB

DISCIPLINE

A remplir par le club

NOM DU CLUB _____

Adresse _____

suite adresse _____

code Postal _____ Ville : _____

NOM DU CORRESPONDANT _____

Adresse _____

suite adresse _____

Code postal _____ Ville : _____

Nom de L'enseignant : _____

Date de l'affiliation : _____

Signature du Président(e) de Ligue :

Date de réception à la Fédération : _____

Date d'ouverture du dossier
et de l'envoi club : _____

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
 11 Rue Jules Vallès 75011 PARIS
 Tél : 01-43-48-22-22 - Fax : 01-43-48--87-91

**ENGAGEMENT A SOUSCRIRE PAR LE PRESIDENT D'UN CLUB
 DEMANDANT L'AFFILIATION FEDERALE**

L'association dénommée _____

Dont le siège social est : _____

Déclarée le _____ A la sous-préfecture de _____

Représentée par son Président M _____

Demeurant _____

Déclare adhérer à la **FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES**, en connaître les statuts et règlement intérieur et s'engage à les respecter ainsi qu'à régler annuellement sa cotisation club auprès de sa ligue d'appartenance (bordereau de cotisation club en annexe).

*Le Président du Club (nom et prénoms) _____
 signature précédée de la mention "lu et approuvé".*

**S'IL S'AGIT D'UN CLUB OMNISPORTS, SON PRESIDENT ET LE PRESIDENT DE LA
 SECTION AIKIDO, OU AIKIBUDO DOIVENT SIGNER TOUS LES DEUX**

*Le Président du club (nom et prénoms) _____
 signature précédée de la mention "lu et approuvé"*

*Le Président de la section AIKIDO ou AIKIBUDO :
 nom et prénoms _____*

signature précédée de la mention "lu et approuvé"

EXTRAITS DES STATUTS DE LA F.F.A.A.A., PARAGRAPHE : "LICENCE FEDERALE"

TOUTE LICENCE EST ACQUISE ANNUELLEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS REGULIEREMENT AFFILIES ET EN REGLE DE LEUR COTISATION AVEC LA FEDERATION.

LES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS AFFILIES DOIVENT SOUS PEINE DE SANCTIONS, FAIRE PRENDRE, DES LEUR ADHESION, UNE LICENCE FEDERALE A TOUS LEURS MEMBRES PRATIQUANTS, DIRIGEANTS ET ENSEIGNANTS.

LE PASSEPORT SPORTIF, VALIDE PAR LA LICENCE ET LE VISA DU CERTIFICAT MEDICALE , DOIT OBLIGATOIREMENT PORTER MENTION DES GRADES SUCCESSIFS DES PRATIQUANTS AVEC LES DATES D'OBTENTION, CERTIFIES PAR DELEGATION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES GRADESPAR LA SIGNATURE D'UN ENSEIGNANT AGREE PAR LA FEDERATION, JUSQU'AU GRADE DE 1° KYU, PAR LA SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CSGA ET DU PRESIDENT DE LA F.F.A.A.A. POUR LES GRADES DE CEINTURES NOIRES.

SEUL LE PASSEPORT, VALIDE PAR LA LICENCE, CONSTITUE LA PREUVE DE LA PRATIQUE DE L'AIKIDO, L'AIKIBUDO ET DISCIPLINES AFFINITAIRES DU PRATIQUANT.

LA LICENCE ET LE PASSEPORT SPORTIF SONT EXIGES A L'OCCASION DE TOUTES LES MANIFESTATIONS, STAGES, EXAMENS ORGANISES PAR LA FEDERATION. LES MODALITES D'OBTENTION DES LICENCES ET DES PASSEPORTS FIGURENT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FEDERATION.

N.B. : LES GRADES DU 6° AU 1° KYU NE PEUVENT ETRE DELIVRES QUE PAR DES ENSEIGNANTS AGREES PAR LA F.F.A.A.A.

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
11 Rue Jules Vallès 75011 PARIS
Tél : 01-43-48-22-22 - Fax : 01-43-48-87-91

BORDEREAU COTISATION CLUB SAISON 19 /19

L'ASSEMBLEE GENERALE DE VOTRE LIGUE D'APPARTENANCE A FIXE LA
COTISATION CLUB ANNUELLE A FRANCS _____

POUR LA SAISON 19 ____/19 ____

POUR LE VERSEMENT DE CETTE REDEVANCE, NOUS VOUS DEMANDONS D'UTILISER
CE BORDEREAU DE COTISATION EN JOIGNANT OBLIGATOIREMENT LE TITRE DE
PAIEMENT, LIBELLE AU NOM DE LA LIGUE.

Nom du club (en toutes lettres): _____

Numéro d'affiliation du club : _____

Ligue d'appartenance : _____

L'association joint un chèque de : _____

* C.C.P. _____

N° _____

* BANCAIRE _____

N° _____

en date du _____

*veuillez indiquer le nom de la banque ou du centre de chèques postaux

4

FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
11, rue Jules Vallès - 75011 PARIS
Tél : 01-43-48-22-22 - Fax : 01-48-48-87-91

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DE
L'ASSOCIATION**

L'association est affiliée à la F.F.A.A.A. sous l'appellation

Sous le numéro _____

Elle déclare que le Comité Directeur est composé des membres élus suivants :

Nom et Prénom	Qualité	N° de licence
	Président	
	Trésorier	
	Secrétaire	

Elle atteste que le ou les enseignants suivants présentent les garanties nécessaires :

Nom et Prénom	N° de licence	N° Diplôme d'Etat	Non diplômé	Date d'obtention du diplôme ou autorisation d'enseigner

Elle s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de la F.F.A.A.A. dont elle a pris connaissance.

Signature du PDT du club :

Signature du PDT de la section AK ou AKB :

(club omnisports seulement)

DATE :

5

.../...

.../...

REMARQUES

1° - CAS D'UN CLUB OMNISPORTS :

Les membres du Comité Directeur du club ne sont pas obligatoirement licenciés à la F.F.A.A.A.

Seuls le Président de la section AIKIDO ou AIKIBUDO, le correspondant et l'enseignant doivent être OBLIGATOIREMENT licenciés à la Fédération.

2° - CAS D'UN CLUB UNIQUEMENT AIKIDO, AIKIBUDO (recommandé) :

Tous les membres du Comité Directeur et le ou les enseignant(s) doivent être obligatoirement licenciés.

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
11 Rue Jules Vallès 75011 PARIS
tel : 01-43-48-22-22 fax : 01-43-48-87-91

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CLUB

NOM DU CLUB _____

-

ADRESSE DU CLUB _____

-

VILLE _____

CODE POSTAL _____

SUPERFICIE DU TAPIS (EN M2) _____

NATURE (TATAMIS, SOUS-TAPIS, ECT...) _____

Y A T-IL DES DOUCHES ?

CHAUDES _____

FROIDES _____

A QUI APPARTIENT LE MATERIEL (TAPIS, ECT...) _____

QUI EST PROPRIETAIRE DU DOJO (NOM ET ADRESSE) _____

-

QUI EST LOCATAIRE DU DOJO (NOM ET ADRESSE) _____

EN CAS DE LOCATION, Y A T-IL UN BAIL ? _____

QUELLE EST SA DUREE ? _____ QUAND EXPIRE-T-IL ? _____

7

.../...
.../...

LE CLUB EST-IL SECTION D'UN CLUB OMNISPORTS

SI OUI, LEQUEL _____

LE CLUB EST-IL CORPORATIF _____

EST-IL AFFILIE A UNE FEDERATION MULTISPORTS OU UN AUTRE ORGANISME
SPORTIF, SI OUI LEQUEL

HORAIRES DES COURS :

ADULTES : _____

ENFANTS : _____

Signature du Président du club précédée de la mention "lu et approuvé"

**S'IL S'AGIT D'UNE SECTION AIKIDO, AIKIBUDO OU AFFINITAIRES D'UN CLUB
OMNISPORTS, SEUL LE PRESIDENT DE LA SECTION AIKIDO, AIKIBUDO OU
AFFINITAIRES DOIT SIGNER, ET NON LE PRESIDENT DU CLUB OMNISPORTS.**

AVIS ET VISA DE LA LIGUE

-
DATE _____

N° D'AFFILIATION ATTRIBUE PAR LA LIGUE _____

8

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
11 Rue Jules Vallès 75011 PARIS
Tél : 01-43-48-22-22 - Fax : 01-43-48-87-91

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENSEIGNANT DU CLUB

NOM DU CLUB _____

-

NOM ET PRENOMS DE L'ENSEIGNANT _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

NATIONALITE _____

ADRESSE _____

-

PROFESSION PRINCIPALE _____

QUI A (ONT) ETE VOTRE (VOS) ENSEIGNANT(S) : _____

-

A quelle date avez-vous débuté :

EN AÏKIDO _____ AIKIBUDO _____ AFFINITAIRES _____

1° DAN : date d'homologation _____

2° DAN : date d'homologation _____

3° DAN : date d'homologation _____

4° DAN : date d'homologation _____

5° DAN : date d'homologation _____

6° DAN : date d'homologation _____

7° DAN : date d'homologation _____

8° DAN : date d'homologation _____

9

.../...

.../...

Enseignez-vous actuellement dans un ou d'autres clubs différents de celui pour lequel la présente affiliation est demandée :

OUI

NON

NOMBRE DE CLUBS : _____

NOM DU (OU DES) CLUB(S) _____

DIPLOME D'ETAT

OUI

joindre la photocopie du diplôme

NON

remplir la demande provisoire d'enseigner jointe en annexe au dossier

ECOLE DE CADRES DE LA LIGUE

SUIV

NE SUIV PAS

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

10

FEDERATION FRANÇAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
11 Rue Jules Vallès 75011 PARIS -
Tél : 01-43-48-22-22 - Fax : 01-43-48-87-91

**DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNER L'AIKIDO,
L'AIKIBUDO**

A adresser au président de la ligue dont dépend chaque club.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance :

Nationalité : _____

Adresse personnelle et numéro de téléphone :

—

Grade en aikido : _____ **Grade en aikibudo :** _____
(minimum 1er dan)** (minimum 1er dan)**

Nom de votre professeur : _____

Je possède) une des deux parties du brevet d'état d'éducateur sportif,
 Je ne possède pas) si oui, laquelle :

- Je possède**) une attestation de formation
 Je ne possède pas) aux premiers secours

Je m'engage à suivre les cours de l'école des cadres et les stages officiels afin de me présenter dès que possible à l'examen du brevet d'état. En attendant, si je suis provisoirement autorisé à enseigner l'aïkido, l'aïkibudo, je ne peux le faire que **bénévolement.**

fait à :

date et signature :

Observations et avis du ou des DTR (obligatoire - décision du C.D. FFAAA du 29 octobre 1983)(1)

(1)Le ou les DTR engage(nt) sa ou leur responsabilité en signant ce document. Il en est de même du président de ligue. **Cette autorisation n'est valable qu'une saison.** Elle doit être renouvelée au plus tard le **31 juillet** de chaque année.

Date et signature du PDT de Ligue

Date et signature du ou des DTR